

# Conditions vendeur

Le contrat entre Générale CI et les commerçants qui vendent sur la plateforme.

Version 1.0

En vigueur le 27 juillet 2026

## SOMMAIRE

- 1. Le rôle de chacun
- 2. Ouvrir et tenir une boutique
- 3. Les annonces
- 4. Commission et paiement
- 5. Préparer et expédier
- 6. Retours
- 7. Produits numériques
- 8. Contenus et publicité
- 9. Interdits
- 10. Suspension et fermeture
- 11. Responsabilité et garantie
- 12. Modification et litiges

Ces conditions régissent la relation entre **ETS APAMA** (ÉTABLISSEMENT APAMA), exploitant Générale CI, et toute personne qui ouvre une boutique sur la plateforme — désignée ci-après le **Vendeur**. Elles s'ajoutent aux CGU, que le Vendeur accepte également.

En ouvrant une boutique, le Vendeur accepte ces conditions dans leur version en vigueur.

## 1. Le rôle de chacun

ETS APAMA est un **intermédiaire**. Elle fournit au Vendeur une place de marché, des outils de gestion, une audience, un service de paiement, l'organisation de la livraison et le traitement des litiges.

ETS APAMA **n'est pas le vendeur** des articles publiés par le Vendeur, ni son employeur, ni son associé, ni son mandataire commercial. Le contrat de vente se forme entre

le Vendeur et l'acheteur. **Le Vendeur reste seul responsable** de ce qu'il vend : conformité, qualité, sécurité, légalité, garanties légales, et fiscalité applicable à son activité.

Le Vendeur déclare exercer une activité **régulièrement déclarée** et disposer de toutes les autorisations exigées pour les produits qu'il propose.

## 2. Ouvrir et tenir une boutique

Le Vendeur fournit des informations exactes : nom commercial, adresse, horaires, coordonnées.

Il les tient à jour. L'article 12 de la loi n°2016-412 impose que l'acheteur à distance connaisse le nom de l'entreprise, ses coordonnées téléphoniques et l'adresse de son siège — **à défaut, le délai de retour de l'acheteur passe de dix jours ouvrables à trois mois**, aux frais du Vendeur.

### Vérification d'identité

ETS APAMA peut exiger la vérification de l'identité du Vendeur avant de lui permettre d'encaisser ou de retirer des fonds. Le Vendeur transmet alors une pièce d'identité et, le cas échéant, ses documents d'entreprise. Ces pièces sont traitées conformément à la politique de confidentialité et détruites 90 jours après la décision.

Un compte de boutique est aujourd'hui rattaché à **un seul utilisateur**. Ce compte donne accès au retrait des fonds : le Vendeur ne doit en aucun cas en partager les identifiants.

## 3. Les annonces

Le Vendeur garantit que chaque annonce est exacte, non trompeuse, et accompagnée de photographies correspondant réellement au bien proposé. Il indique le **\*\*prix toutes taxes comprises\*\***, l'état du bien (neuf, occasion, reconditionné), et les délais.

Sont notamment interdits : les produits contrefaits, les biens volés, les produits dangereux ou rappelés, les médicaments, les armes, les espèces protégées, les contenus soumis à des droits que le Vendeur ne détient pas, et tout bien dont la vente est réglementée sans que le Vendeur dispose de l'autorisation requise.

Les **pratiques commerciales trompeuses** sont sanctionnées par l'article 62 de la loi

n°2016-412 : faux prix barré, fausse promotion, fausse rareté, allégation invérifiable.

## 4. Commission et paiement

### Mandat d'encaissement

Le Vendeur donne mandat à ETS APAMA d'**encaisser en son nom et pour son compte** le prix payé par les acheteurs. Le paiement effectué par l'acheteur entre les mains de ETS APAMA **libère l'acheteur** de sa dette envers le Vendeur.

Les sommes encaissées pour le compte du Vendeur ne sont pas la propriété de ETS APAMA : elles lui reviennent après déduction de la commission et des sommes dues.

### Commission

ETS APAMA perçoit une **commission** sur chaque vente. Le taux dépend de la catégorie de l'article et est consultable à tout moment dans l'espace vendeur. Il est **\*\*figé au moment de la vente\*\*** : une modification ultérieure du barème ne s'applique qu'aux ventes postérieures. Toute modification du barème est notifiée au Vendeur **au moins 30 jours** avant son entrée en vigueur. S'il la refuse, il peut fermer sa boutique sans frais avant cette date.

Lorsqu'une remise est financée par ETS APAMA, elle est imputée sur la commission et le **net du Vendeur reste inchangé**. Lorsqu'elle est financée par le Vendeur, la commission est calculée sur le prix réduit.

### Reversement

Le solde disponible est consultable dans l'espace vendeur. Le Vendeur demande son virement sur son numéro **Wave**. Un montant minimum de retrait s'applique, et les **\*\*frais du prestataire de paiement\*\*** sont supportés par le Vendeur — ils sont affichés avant validation.

Les sommes correspondant à une commande **litigieuse, retournée ou signalée** sont **retenues** jusqu'au règlement du litige. Une commande retournée annule la vente : commission, gains d'affiliation et crédits promotionnels associés sont contrepassés.

Certaines boutiques peuvent bénéficier d'un **versement sans retenue**. Cet avantage a une contrepartie automatique et non négociable : les retours se font alors **en magasin**, le

Vendeur remboursant l'acheteur en caisse — une boutique déjà payée ne pouvant plus être débitée. Ces boutiques doivent en outre joindre une **facture** à chaque colis.

## 5. Préparer et expédier

Le Vendeur prépare la commande dans les délais annoncés et signale le colis prêt : la course n'est communiquée au livreur qu'à ce moment, pour éviter qu'il se déplace pour rien.

Le Vendeur maintient ses **stocks à jour**. Une rupture signalée après la commande dégrade son taux de fiabilité, affiché aux acheteurs et pris en compte dans le classement.

## 6. Retours

Le Vendeur ne peut pas s'opposer au **droit de retour de dix jours ouvrables** que l'article 11 de la loi n°2016-412 reconnaît à l'acheteur. Aucune règle de boutique (« ni repris ni échangé », « retours sous 48 h ») n'est opposable à un consommateur.

- Si le retour tient à un **défaut, une non-conformité ou une erreur** du Vendeur, celui-ci supporte le remboursement intégral et les frais de la course de retour.
- Dans les autres cas, les frais de retour restent à la charge de l'acheteur, dans les limites fixées par la loi.

Le Vendeur dispose de **48 heures** pour se prononcer sur une demande de retour. **\*\*Passé ce délai, la demande est validée d'office\*\*** : le silence vaut acceptation. S'il conteste une requalification, il dispose de **24 heures** pour le faire ; le litige est alors arbitré par ETS APAMA et les fonds restent bloqués jusqu'à la décision.

## 7. Produits numériques

Le Vendeur qui propose des codes, clés ou contenus numériques garantit :

- qu'il **détient les droits** de les distribuer ;
- que chaque code est **valide, non expiré, et n'a été ni utilisé ni revendu ailleurs** ;
- qu'il ne s'agit pas de licences **non transférables** au regard de leurs propres conditions, ni de contenus piratés, craqués ou contournant une protection technique.

C'est le terrain le plus exposé à la contrefaçon : un manquement entraîne le retrait immédiat

des annonces, la retenue des sommes, et la fermeture de la boutique en cas de récidive.

Un acheteur peut signaler un code invalide dans les **24 heures**. Ce signalement **\*\*bloque le versement\*\*** au Vendeur jusqu'à décision.

Pour les contenus de formation, le Vendeur autorise ETS APAMA à appliquer un **filigrane identifiant l'acheteur** et les mesures techniques de protection nécessaires.

## 8. Contenus et publicité

Le Vendeur accorde à ETS APAMA une licence gratuite et non exclusive d'utiliser ses photographies, vidéos, marques et descriptions pour présenter et **promouvoir** ses articles, y compris dans des campagnes publicitaires et des flux catalogue, pendant la durée de la publication.

Le Vendeur peut renseigner ses propres marqueurs publicitaires. Il en est alors **\*\*responsable de traitement\*\*** vis-à-vis des personnes concernées et garantit ETS APAMA contre toute réclamation à ce titre. Aucun marqueur n'est activé sans le consentement préalable du visiteur.

L'envoi de **messages promotionnels** aux clients passe par les outils de Générale CI. Le Vendeur ne doit pas démarcher directement une personne qui n'y a pas consenti : l'article 22 de la loi n°2013-450 punit la prospection non consentie d'un à cinq ans d'emprisonnement et de 1 000 000 à 10 000 000 FCFA d'amende.

## 9. Interdits

- **Sortir la vente de la plateforme** pour éviter la commission après un contact né sur Générale CI.
- **Acheter ses propres articles**, faire acheter par des proches ou des comptes complices pour gonfler ses ventes, ses avis ou son classement.
- Publier ou solliciter de **faux avis**, ou proposer une contrepartie contre un avis positif.
- Communiquer les coordonnées d'un acheteur à un tiers, ou les utiliser à d'autres fins que l'exécution de la commande. Le Vendeur est **responsable de traitement** pour les données des acheteurs qu'il reçoit, et doit respecter la loi n°2013-450.

- Détourner les crédits, codes promotionnels ou programmes de parrainage.

## 10. Suspension et fermeture

ETS APAMA peut retirer une annonce, suspendre une boutique ou la fermer en cas de manquement grave ou répété, de fraude, de risque pour les acheteurs, ou d'exigence légale. Sauf urgence ou fraude caractérisée, le Vendeur est **informé du motif** et peut présenter ses observations. Les sommes lui revenant, déduction faite des remboursements et litiges en cours, lui sont versées ; celles correspondant à des litiges non clos sont retenues jusqu'à leur résolution.

Le Vendeur peut fermer sa boutique à tout moment. Il doit honorer les commandes en cours et reste tenu de ses obligations de garantie et de retour pour les ventes déjà réalisées.

## 11. Responsabilité et garantie

Le Vendeur **garantit ETS APAMA** contre toute réclamation, action ou condamnation résultant de ses annonces, de ses produits, de ses manquements ou de la violation des droits d'un tiers — y compris les frais de défense engagés.

ETS APAMA ne garantit ni un volume de ventes, ni un niveau de visibilité, ni un positionnement dans le classement, lequel dépend de critères susceptibles d'évoluer.

## 12. Modification et litiges

Ces conditions portent une **version** et une **date**. Toute modification substantielle est notifiée au Vendeur au moins **30 jours** avant son entrée en vigueur.

Tout litige relève de la loi ivoirienne et des tribunaux compétents d'Abidjan (Côte d'Ivoire), après une tentative de règlement amiable à l'adresse [info@generale-ci.com](mailto:info@generale-ci.com).

Contact : [info@generale-ci.com](mailto:info@generale-ci.com) — Document « Conditions vendeur » version 1.0 du 27 juillet 2026.

[Mentions légales](#) · [CGU](#) · [Conditions vendeur](#) · [Confidentialité](#) · [Traceurs](#) · [Règles de la communauté](#) · [Supprimer mon compte](#)